

Paris, le mercredi 23 novembre 2016

**MIDO | DIRECTION DU DÉPARTEMENT**

Offres de stage : [mido-stages@dauphine.fr](mailto:mido-stages@dauphine.fr) 01 44 05 48 10  
Versements de taxe : [Stephanie.Menez@dauphine.fr](mailto:Stephanie.Menez@dauphine.fr) 01 44 05 49 07

**OBJET : TAXE D'APPRENTISSAGE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement étudiant(e) au département MIDO de l'Université Paris-Dauphine.

Nous avons à coeur de vous préparer dans les meilleures conditions à votre future activité professionnelle et d'améliorer vos conditions d'études. Notre offre de masters à orientation professionnelle a pour vocation de répondre à l'évolution des besoins dans l'ensemble du secteur des services et en particulier pour nos métiers cibles (Actuaire, Gestionnaire de systèmes d'information, Ingénieur « Aide à la Décision », Ingénieur Financier, Ingénieur en Science des Données). Nous souhaitons également être à la pointe dans nos masters orientés recherche qui permettent par une formation de haut niveau scientifique de préparer aux métiers de la recherche fondamentale et de la recherche et développement.

Vous savez certainement que la plupart des entreprises sont soumises au paiement de la «taxe d'apprentissage». Vous connaissez sûrement dans votre entourage, dans votre famille, parmi vos amis, des personnes susceptibles, par le biais de leur entreprise, de faire en sorte qu'une partie de la taxe d'apprentissage soit versée au Département MIDO. Si tel est le cas, il vous suffit de transmettre à ces personnes le document joint qui apportera quelques précisions sur les modalités de versement.

Le versement de la taxe d'apprentissage est une contribution essentielle à notre fonctionnement. Nous vous joignons en annexe un état des actions qui ont pu être réalisées en particulier grâce à la contribution des entreprises. Ainsi, la collecte 2016 de la taxe d'apprentissage a contribué notamment cette année au développement de l'aide à la mobilité internationale et au renforcement de l'orientation Big Data ou grandes masses de données de nos enseignements.

Vous savez également que des stages en entreprise doivent ou peuvent faire partie chaque année de votre formation à partir de la troisième année de Licence. Nous sommes toujours à la recherche d'entreprises désireuses d'accueillir des étudiants stagiaires. Vous pouvez faire connaître nos formations et susciter de la part des entreprises des offres de stage.

Notre département considère que ses liens avec le monde professionnel sont essentiels et attache une grande importance à ce que son offre de formation soit toujours en adéquation avec les besoins des entreprises. Sa visibilité vis-à-vis des entreprises est un atout majeur qui contribue à l'accueil favorable qui vous y est réservé. Nous comptons sur votre aide pour maintenir un haut niveau de qualité.

Bien cordialement,

**Marc HOFFMANN**  
Professeur des Universités  
Directeur du Département MIDO



**Daniela GRIGORI**  
Professeur des Universités  
Co-Directrice du Département MIDO

